

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Mai 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 Mai 2022

Président : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Christelle NOYES, Gérard TOCCANIER, Christelle GEORGES, Hélène GUILLARD, Damien GUICHON, Régis MOLLEX
<i>Excusés</i>	Laurence VILETTE, Sébastien MOLLEX, Marie MACHEREY, Laurent BERNARD
<i>Secrétaire de séance</i>	Christelle GEORGES
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	<i>Présents : 11    Votants : 14</i>

**1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 08 Avril 2022**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et sans observation le compte rendu du Conseil Municipal du 08 Avril 2022.

**2- Constitution d'une servitude de passage de canalisations électriques souterraines – Signature d'une convention ENEDIS**

Monsieur le Maire expose que la société ENEDIS souhaite procéder à des travaux de mise en conformité du réseau de distribution public d'électricité sur la commune.

Dans la mesure où une mise en souterrain du réseau doit se faire sur la parcelle cadastrée AW99 dont la commune est propriétaire, l'avis de la commune est sollicité pour constituer une servitude de passage sur ladite parcelle.

Une convention doit être signée entre la société ENEDIS et la Commune pour constituer ladite servitude de passage de canalisations électriques souterraines, sur la parcelle AW 99, située lieudit « Au Clus ».

La Commune autorise ENEDIS

- ✓ à établir à demeure dans une bande d' un mètre de large, une canalisation souterraine de trois mètres de long,
- ✓ à établir si besoin des bornes de repérage,
- ✓ à effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations,
- ✓ à utiliser les ouvrages installés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

En contrepartie ENEDIS versera à la Commune la somme de 15 euros (indemnité unique)

La convention est conclue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents nécessaires à l'opération.

### **3- Attribution des subventions 2022 aux Associations**

Madame Elisabeth TRAVAIL rappelle le principe selon lequel une base de 200 €uros est attribuée à chacune des Associations de la commune. S'ajoute à cette somme celle de 10 €uros par adhérent domicilié sur la commune.

Il est ensuite procédé à la lecture du tableau prévisionnel des subventions pour 2022.

S'agissant des « Cavaliers du Tout est possible » et de l'association « Union des Producteurs de Vins de Seyssel » Monsieur Damien GUICHON fait remarquer que la subvention n'est pas « équitable » alors que ces deux événements sont porteurs pour la commune et l'ensemble du territoire seysselan.

Monsieur le Maire répond que la différence de 300 €uros proposée en moins aux cavaliers du Tout est possible s'explique par la prise en charge par la Commune de certains points de logistique à la demande de cette association (paysage de l'eau aux bornes à incendie, dépose d'un quinzaine de conteneurs poubelle aux lieux de rassemblement, remise en état de certains chemins pour permettre le passage des chevaux...).

De la même façon il est évoqué un manque de coordination dans l'élaboration du calendrier des manifestations sur le territoire. Il faudrait relancer une coordination sur le bassin de Seyssel, via les élus par exemple. Madame Christelle GEORGES informe que la commune de Seyssel Haute Savoie avait honoré les sportifs de la commune ayant obtenus des résultats significatifs sur la saison, et qu'il serait intéressant de s'associer à la mairie de Seyssel -74 pour réorganiser cette cérémonie si des jeunes de notre commune sont concernés.

Un débat est engagé sur les montants des subventions proposées pour le Service d'Entraide aux Familles (300 €uros) et l'Association Maires de France Partenaire de l'ONG ACTED pour les familles Ukrainiennes (600 €uros). En effet, Madame Christelle NOYES s'interroge, compte tenu du contexte et des difficultés grandissantes pour bon nombre de familles vivant sur le secteur, sur leur perception d'un montant plus important versé à la population ukrainienne qu'à la population locale en difficulté. Monsieur le Maire répond que le Service d'Entraide à la Famille reçoit une subvention principale de 4.000 €uros versée par la C.C.U.R. et que la subvention de la Commune vient un complément à cette somme.

Les Membres du Conseil Municipal, après ces échanges, valident le tableau prévisionnel et il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Louis GENY, du fait de sa qualité de Président de l'Association « Sur Lyand 360 ° » ne prend pas part au vote relatif à la demande de son association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau d'attribution des subventions aux Associations.

### **4- Installation d'un abri-voyageurs à la Trille – Signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône Alpes.**

Monsieur le Maire expose que, dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône Alpes a décidé de financer, pour les communes qui le souhaitent, des abris-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région Auvergne-Rhône Alpes. Le premier plan pluriannuel arrive à son terme, et la Commune de Corbonod demande l'attribution d'un abri sur les quelques disponibilités restantes.

Une étude globale des besoins d'abri-voyageurs sur la Commune avait été programmée par la commission Environnement-Urbanisme, mais n'a pas pu être menée à terme avant cette échéance de plan.

Il est proposé de demander la fourniture et pose d'un abri à la Trille à l'arrêt 133\_D7A sur la D991.

Monsieur Jean-Louis GENY indique que cette opération sera renouvelable dans le cadre du prochain programme pluriannuel de la Région Auvergne-Rhône Alpes, et qu'il sera possible de demander de nouveaux abris-voyageurs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la commune de Corbonod relative à l'installation d'un abri-voyageur à la Trille.

Cette convention fixe les conditions d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de fourniture, de pose et d'entretien des abris-voyageurs.

#### **5- Rénovation énergétique de l'école primaire – Procédure de recrutement d'un maître d'œuvre et recherches financières**

En lien avec les projets de travaux de rénovation énergétique de l'école, Monsieur le Maire rappelle la convention fixant les rapports entre l'Agence Départementale de l'Ain et la commune pour la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre.

Ainsi :

##### 1°) Procédure de recrutement d'un maître d'œuvre :

Lors de la Séance du Conseil Municipal du 27 août 2021, Monsieur Jean-Louis GENY Adjoint au Maire, avait informé d'un projet de rénovation énergétique de l'école primaire.

C'est l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain qui avait été consultée pour une mission d'assistance.

Une convention fixant les rapports entre les parties pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a donc été signée afin d'apporter des propositions d'aménagement de l'école primaire.

La validation du programme de l'opération et le lancement de la consultation de maître d'œuvre nécessitent de prendre une délibération conformément au Code de la Commande Publique et ainsi approuver le programme de l'opération, arrêter l'enveloppe financière des travaux pour un coût estimatif de 538.000,00 Euros HT et autoriser le Maire à lancer et organiser la procédure de consultation de maître d'œuvre et à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à lancer et organiser la procédure de consultation de Maître d'œuvre et à signer les documents nécessaires

##### 2°) Recherche de financements :

Dans le cadre du programme de rénovation énergétique de l'école primaire et suite à l'étude faite par l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain et de la décision de lancer une consultation pour le choix de maître d'œuvre, il convient de rechercher tous financements possibles pour les travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département de l'Ain, des fonds européens ainsi que des certificats d'économie d'énergie via le SIEA.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de toutes les entités désignées ci-dessus.

## 6- Sécurité routière RD 991- Recherche de financement

Monsieur Jean-Louis GENY, Adjoint au Maire rappelle le programme de sécurité routière sur la RD 991 dans les traversées de Gignez et de la Trille et la pré-étude faite par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

La commission d'urbanisme, suite à sa réunion du 4 Mai 2022, n'a pas encore arrêté son choix sur la définition des travaux à effectuer en matière de sécurité. Un rendez-vous avec la Région est donc à fixer avec le Conseiller départemental et les services de la Direction départementale des Territoires de Belley pour avancer sur le projet.

Cependant, pour anticiper sur le calendrier, il convient de solliciter tous les financements possibles et nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, et du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financements possibles et nécessaires au financement des travaux.

## 7- Réfection de toiture caserne des Pompiers – Choix de l'entreprise

Monsieur Alexandre BRUNET, Adjoint au Maire rappelle que dans le cadre du budget 2022, la réfection de la toiture de la caserne des pompiers avait été actée. Deux entreprises ont été consultées pour ces travaux : l'entreprise Michel BOTTERI et Fils et l'entreprise TRADIBOIS. L'entreprise BOTTERI a présenté un devis le 24/01/2022 ; l'entreprise TRADIBOIS, malgré plusieurs relances, dont la dernière en date le 25 avril 2022 avec date butoir de réponse le 09 Mai 2022, n'a pas fait parvenir de proposition.

La mise en concurrence ayant été effectuée, il est proposé de retenir l'entreprise Michel BOTTERI et Fils pour un montant devisé de 31.733,64 € ttc (+ éventuellement quelques chevrons neufs en fonction de la situation pour environ 2.000 € supplémentaires).

Monsieur Régis MOLLEX suggère qu'idéalement les travaux soient réalisés avant l'hiver.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité le choix de l'entreprise BOTTERI pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la caserne des Pompiers selon devis transmis.

## 8- Lecture des décisions du Maire

### Déclarations d'intention d'aliéner :

Propriétaire	Situation du bien	Parcelles	Décision	Plan
MOLLEX Séverine	Place de l'église	AO 189, 191, 187	PAS DE DIA	X
SIPOSA & HERAULT	Hameau de Puthier	B 879, 925, 997, 977	PAS DE DIA	X
GOUX Jeanine	Rue de la Roche Hameau de Puthier	B 656, 657, 901, 902, 904, 633	PAS DE DIA	X

## 9- Questions diverses

*Jean-Louis GENY rappelle que les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour et dimanche 19 juin pour le second tour.*

*Le service administratif adressera donc à l'ensemble des membres un tableau pour recenser leur disponibilité et ainsi organiser la tenue du bureau de vote.*

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus qui ont participé aux permanences puis au dépouillement lors des élections Présidentielles de Mai dernier.*

*Sandrine TASSET revient sur le dispositif « panneau pocket » évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal.*

*Cette application, déjà adoptée par plusieurs communes du territoire semble être un support de communication efficace ; réflexion devra donc être faite pour une éventuelle adhésion.*

*Elle rappelle aussi que le CMJ organise le 11 juin 2022 une opération « ramassons nos déchets », laquelle s'adresse à l'ensemble des enfants des écoles de la Commune et de leurs familles. Les jeunes élus comptent sur la présence de tous.*

*Les enfants des classes de CM1 et de CM2 se rendront le 2 juin prochain au SIDEFAGE pour visiter le site dans le cadre du parcours ludique du C.I.E.L.. Le transport en car est financé par la Mairie. Trois élus membres de la commission affaires scolaires et péri-scolaires les accompagneront.*

*S'agissant de l'appel à candidatures via l'Echo des Hameaux pour assurer le service minimum de garde des enfants en scolaire/périscolaire, dans l'hypothèse d'un mouvement de grève des enseignants, Madame Sandrine TASSET précise que seules 2 candidatures ont été transmises et qu'il s'agit de personnes à la retraite.*

*Monsieur le Maire s'interroge sur l'implication quasi inexistante des parents aujourd'hui ; Madame Sandrine TASSET expose que cette opération pourra être renouvelée en septembre et qu'il faudra rappeler qu'aucun parent ne s'est manifesté jusque-là.*

*Monsieur Alexandre BRUNET informe que les travaux de marquage au sol auront lieu du 16 au 17 mai 2022. (Calendrier différé faute de pluie).*

*Il annonce également que les travaux de réfection des tennis débuteront début juin en accord avec le Président.*

*Quant au tractopelle, Monsieur Alexandre BRUNET informe les membres du Conseil que la réparation est programmée semaine prochaine, les services techniques pourront récupérer l'engin prochainement.*

*Enfin, Monsieur Alexandre BRUNET rappelle qu'il est important de solliciter son suppléant en cas d'empêchement à être présent à une réunion de commission. Tel a en effet été le cas pour la réunion concernant la délégation Service public pour le dossier d'affermage eau potable avec VEOLIA.*

*En effet, pour certaines réunions le Quorum est **indispensable**.*

*Régis MOLLEX réinterroge sur le curage de la base du mur situé à Eilloux vers le four.*

*Il interroge également Monsieur le Maire sur le retour de la convention pour la rénovation du Four de Eilloux qu'il soumettra ensuite pour signature auprès de tous les habitants du hameau.*

*Monsieur le Maire l'informe d'un retour prochain pour la rétrocession dudit four.*

*Christelle NOYES pose la question du transfert des containers du tri sélectif à la Trille et de leur positionnement sur le nouvel emplacement à proximité des containers à ordures ménagères.*

*Monsieur le Maire répond que les conteneurs du tri sélectif vont être replacés proprement dès que le tractopelle sera réparé.*

*Elisabeth TRAVAIL informe les membres du Conseil que le repas des aînés aura lieu (après 2 ans d'absence) mercredi 08 juin 2022 à l'Espace culturel rural et de loisirs et que chacune et chacun recevra prochainement une invitation.*

*Monsieur le Maire fait part des augmentations des tarifs fournisseurs pour le restaurant scolaire, une hausse qui représente environs 0.30 cts d'Euros et qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juin prochain.*

*Il est important de communiquer, en amont auprès des familles, de la répercussion de cette hausse sur le prix des repas à la cantine pour anticiper les réactions des parents.*

*Enfin, Monsieur le Maire dresse la liste des dernières dépenses effectuées :*

- *Frigo, mobilier pour la cantine (établissement Vachoux), mobilier de cuisine pour l'appartement communal (Leroy Merlin), travaux sur la tractopelle + divers entretiens véhicules (Comestaz), Plaques et sous couche peinture pour l'appartement communal (Cottin).*

*Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à évoquer.*

*Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.*



Le Maire,

Patrick CHAPEL